



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 86352

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préconisations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant la pédagogie numérique. Selon le CESE les locaux et les équipements devraient être adaptés aux évolutions liées au numérique pour que chaque établissement puisse produire des ressources en ligne *via* sa *factory* ou son *digital center*. En outre, la création de *fab lab* au sein des établissements devrait être généralisée et l'accès au haut débit devrait être garanti sur tous les sites de l'enseignement supérieur y compris ceux relevant du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Il suggère également de déployer un réseau wifi de qualité pour assurer une meilleure connectivité internet aux utilisateurs, la fixation d'un calendrier de mise en place d'équipements de haute qualité technologique, d'un portail visiteurs et d'une passerelle SMS (short message service), dans chaque établissement. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86352

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)